



PROJET PERSONNEL PROFESSIONNEL

Ek

En tant que Conseillère Principale d'Education (CPE), mon objectif est la réussite de tous les élèves dans un environnement structuré, sécurisé, propice au travail et

épanouissant.

D'une manière générale, je tiens à transmettre aux élèves des valeurs telles que le respect, le goût du travail et de l'effort, l'assiduité, la responsabilité ou encore le sens de l'engagement.

Ces objectifs ne peuvent être réalisables que sous l'impulsion d'un véritable travail d'équipe cohérent de l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement mais surtout adapté aux spécificités de l'établissement.

I) Les spécificités du collège Jean Vilar

-Composition

Le collège Jean Vilar accueille cette année scolaire 2020/2021 542 élèves. Les effectifs sont stables depuis 2016. 354 élèves sont demi-pensionnaires 70% sont transportés. L'établissement est situé en zone semi urbaine et accueille les élèves de Angres, Ablain, Souchez, Carency et Villers au bois.

L'équipe est composée d'un chef d'établissement, d'une adjointe, d'une gestionnaire, d'une CPE, d'une assistante sociale, d'une infirmière, d'une psy-EN, d'une équipe vie scolaire de 5,5 ETP soit 4 AED à temps complet et 2 à mi-temps et de 4 AVS mut.

L'établissement est plutôt calme et attractif. Le taux d'élèves issues de PSC défavorisées est de 40 %, soit 5 points au dessus de la moyenne nationale qui est à 35 %. Nous étions à 34,8 % en 2010. Le taux de boursiers était en 2019 de 27,3 %.

-Résultats

L'orientation en fin de 3ème vers une seconde générale et technologique était de 83 % en 2019.

Les résultats au brevet des collèges sont de 91% de réussite en 2019 et de 89 % en 2020.

-Absentéisme

Le taux d'absentéisme du collège en 2018-2019 était de 6,51% (contre 5,13 % en 2017-2018)

-Sanctions

En 2018-2019, ont été prononcés 24 exclusions temporaires de l'établissement (33 en 2017-2018), 7 exclusions de classe (inclusions) (14 en 2017-2018),

Le nombre moyen de punitions (heures de retenue) est de 0,72% par élève (0,88 % en 2017-2018)

-Accueil d'élèves en situation de handicap

Le collège accueille un certain nombre d'élèves souffrant d'un handicap (suivis MDPH)

Le collège Jean Vilar est un collège à taille humaine dans lequel le climat est serein et dont les résultats sont bons. Le taux d'absentéisme reste correct (même si en augmentation) et l'établissement n'est pas exposé au phénomène de violence

-Le projet d'établissement

Le projet d'établissement est composé de 3 axes principaux:

- I) Un collège permettant à chacun d'aller au maximum de ses capacités.
- II) Pour un collège permettant de s'ouvrir sur le monde (culture, international...)
- III) Pour un collège permettant de s'épanouir, de devenir un citoyen responsable et avisé (citoyenneté, santé, règles de vies...)

II)Projet personnel

Le collège Jean Vilar est doté de nombreux atouts qu'il s'agit de maintenir mais aussi de spécificités qui doivent être prises en compte pour qu'à terme, elles n'en fragilisent pas l'efficacité et par conséquent les résultats.

–Le fonctionnement et l'organisation du collège

–La structure du collège : est relativement simple.

2 bâtiments reliés par une passerelle avec un rez de chaussé et deux étages . La passerelle dessert également le réfectoire

–L'équipe vie scolaire tourne en moyenne avec 4 personnes par demi-journée (5 sur la pause méridienne qui est , étant donné le grand nombre de DP, le temps fort de la vie scolaire) selon un planning de postes et mouvements. Par soucis d'équité et d'efficacité à long terme, il n'y a pas de poste à profil.

Objectif: Optimiser au maximum les moyens humains en les sensibilisant à la nécessité d'être à la fois réactif , vigilant, responsable, agissant en éducateur avec bon sens et esprit d'initiative.

–Le suivi de la scolarité

Gestion des absences: Doit être faite de manière rigoureuse et rapidement. L'appel est fait à chaque heure de cours via Pronote. Les AED sont tenus de téléphoner aux familles dans le 1er ¼ d'heure. En cas d'absence de réponse des responsables légaux, un courrier est envoyé. Au retour de l'élève, il doit passer par le bureau vie scolaire afin de régulariser son absence. Si les absences sont trop fréquentes ou s'il y a un doute sur le motif, l'élève est reçu par la CPE.

Les retards: sont répertoriés via pronote et le carnet. Ils doivent être visés par la famille et sanctionnés si trop fréquents et injustifiés.

> *Objectif:* Favoriser l'assiduité par une gestion et un suivi rigoureux des absences et retards en liaison avec les familles.

Gestion et suivi des punitions: Les heures de retenue sont inscrites dans le carnet de liaison et centralisées dans un registre à la vie scolaire afin d'en faciliter la réalisation. Les observations et avertissements écrits se font directement dans le carnet de liaison et en cas de récurrence, contact téléphonique régulier avec la famille et ou prise de RDV. Dans tous les cas, le dialogue est nécessaire avec élèves et familles.

> *Objectif*: Faire en sorte que les punitions soient efficaces et éducatives.

Collaboration/travail d'équipe: Se fait au quotidien avec tous les acteurs de la communauté éducative (Principal, adjointe, gestionnaire, CPE, PP, Professeurs, infirmières, AS, COP, équipe vie scolaire, ATEE...) de manière ponctuelle ou programmée (concertation d'équipe, cellules de veille, GPDS, rencontres avec familles, conseils de classe...)

Chaque AED à des classes à responsabilité afin d'assurer le suivi quotidien en collaboration avec la CPE et le PP. Cela permet un suivi de toutes les classes encore plus régulier et facilite l'intégration des AED avec l'équipe enseignante.

> *Objectif*: La collaboration et le travail d'équipe avec l'ensemble des membres de l'équipe éducative sont essentiels et à développer quotidiennement.

Suivi élèves MDPH: Constat:Taux qui augmente chaque année. Nécessite beaucoup de temps (réunions, concertations, mise en place et suivi des dossiers...).

Objectif: Veiller à être à la fois efficace pour le suivi de ces élèves qui nécessitent beaucoup de temps, sans pour autant négliger les autres domaines d'intervention.

–L'éducation à la citoyenneté:

–L'éducation à la citoyenneté se fait tout d'abord au quotidien, lors de diverses rencontres, interventions et entretiens avec les élèves. C'est l'apprentissage du savoir être et du savoir vivre ensemble dans le respect des règles et des autres. Pour ce faire un outil indispensable est le règlement intérieur de l'établissement qui doit être présenté et expliqué le jour de la rentrée.

> *Objectif*: P6 du socle commun des connaissances et compétences: acquisition des compétences sociales et civiques. (Domaine 3)

–L'éducation à la citoyenneté passe par des actions ponctuelles participatives (solidarité, associations caritatives, sportives, environnementales, humanitaires...) mais aussi représentatives (élections des délégués aux diverses instances de l'établissement). Les délégués élèves doivent être des acteurs moteurs de la vie de l'établissement à développer au maximum. Ils sont un relais nécessaire et leur action doit s'étendre à l'ensemble des élèves.

> *Objectifs*: P7 du socle commun: Favoriser l'autonomie et l'initiative. (domaine 3)
Développer le CVC .

Actions réalisées:

–Présentation dans les classes le jour de la rentrée pour les 6èmes, passage de chaque Assistant d'éducation dans leurs classes à responsabilité pour présentation et rappel de quelques règles de fonctionnement.

–Travail en collaboration avec les professeurs principaux pour l'organisation et la préparation des élections des délégués de classe.

–Formation des délégués.

–Participation aux nombreuses Équipes de suivi de la scolarité (ESS), au réunions de concertation avec les partenaires éducatifs externes (ref MDPH, Educateurs, AS, CMP,

Psychologues, Ergothérapeutes, orthophonistes...)

Points à travailler/constats:

–**Réduire le taux d'absence:** Accroître davantage le suivi et les signalements afin de réduire le taux. Prise en compte du contexte actuel anxiogène pour certains élèves et famille et proposer aide adaptée avec les partenaires extérieurs.

Piste de remédiation envisagée: Travail en étroite collaboration entre CPE, AED, PP, infirmière, AS, Psy-EN... élèves, familles et partenaires extérieurs.

–**Meilleure gestion des élèves en voie de décrochage : Prévention décrochage**

Alternative interne aux dispositifs existants de classe relais et Démission impossible. Travail de motivation axé sur des remédiations scolaires et pédagogiques, méthodologiques, travail sur la confiance et l'estime de soi et sur le projet d'orientation.

Piste envisagée : Prise en charge d'un groupe d'élèves de 4èmes : « Mini DP3 »/tutorat sur élèves ciblés cumulant plusieurs difficultés qui pourraient les amener au décrochage (absentéisme, grandes difficultés scolaires, problèmes de comportement...)

- **Gestion du quotidien** : Constat : Accès au bureau constamment engorgé pendant les récréations. Empiète et résume trop fréquemment les journées. Prend énormément de temps au détriment des autres missions telles que la mise en place de projets plus réguliers ou encore la formalisation de certains dossiers.

Objectif visé : Réussir à rétablir un meilleur équilibre entre les différentes missions/champs d'action. Réduire le temps passé à la gestion du quotidien afin de pouvoir me consacrer un peu plus au travail d'analyse, de formalisation et de réflexion.

>*Pistes d'action:*AED en intermédiaires et relais

–**Formation des délégués:** Apprentissage de l'autonomie, du vivre ensemble et de la responsabilité.

Constat: Manque de motivation des élèves pour les séances de formation alors qu'ils se montrent généralement très motivés et impliqués dans autres actions proposées au collège.

>*Objectif visé:* Formation qui gagnerait à être améliorée: Plus dynamique, interactive, et non plus uniquement théorique.

> *Pistes d'action:* En plus du livret des délégués mis en place, le plan de formation a été est modifié pour plus de dynamisme, de motivation et d'implication: Mise à contribution des élèves ayant déjà été délégué, scénettes de mise en pratique et diversification de la décentralisation de la dernière séance de formation lors d'une sortie de fin d'année (en alternance Sortie sur Paris pour la visite soit du Sénat ou de l'Assemblée nationale ou du parlement européen à Bruxelles) afin d'éviter aux délégués élus tous les ans de faire plusieurs fois la même sortie.

–**CESC**: Constat: Le collège participe à de nombreuses actions ce qui est très enrichissant pour les élèves et bénéfique pour le climat serein de l'établissement dans lequel il fait bon vivre. Il s'agit de ne pas se cantonner sur les acquis et aller au delà de la richesse de ces nombreuses actions

Pistes d'action: Coordination du CESC et élaboration d'un programme d'intervention équilibré sur les 4 niveaux à partir de sondages et constats sur les besoins prioritaires par niveau (enquête santé/sociale, statistiques...) ainsi que selon les priorités nationales et académiques.

–**Développement de l'ENT**: A été accéléré par la crise sanitaire de 2020. Il ne faut pas néanmoins perdre de vue qu'il reste malgré tout des familles non équipées (ou très peu : un smartphone pour toute la famille)

L'objectif visé est d'aboutir à une cohérence entre vie scolaire et enseignements qui doivent être liés, complémentaires et non pas simplement juxtaposés. cela facilitera la réussite et l'épanouissement de tous les élèves dans un climat équilibré, sécurisé, cadré et serein.